



## REGLEMENT DE LA MARCHÉ POPULAIRE DE LA DUCHESSE

### **Article 1 : Organisation**

La marche populaire de la duchesse est organisée par l'Association Multisports Barisienne (AMB).

Elle se déroulera à Bar-le-Duc le dimanche 28 avril 2024.

En parallèle se tiendra le Trail des Ducs et les marches nordiques chronométrées de la Duchesse.

### **Article 2 : Parcours**

3 parcours sont proposés .

Une boucle de 5 km environ sur des chemins carrossables d'un niveau facile.

Une boucle de 12 km environ avec un dénivelé de 270 mètres qui empruntera en grande partie « la Duchesse » sur des chemins et des sentiers ne présentant pas de difficulté majeure.

Une boucle de 21 km environ avec un dénivelé de 510 mètres qui empruntera principalement le parcours de « la grande Duchesse ». Au vu de la distance elle est destinée à un public averti.

Des ravitaillements seront présents sur votre parcours et à l'arrivée. Il vous proposeront boissons et encas salés ou sucrés jusqu'à 12h.

Les parcours empruntent principalement les chemins forestiers de Bar-le-Duc.

### **Article 3 : Participants**

Les marches populaires sont ouvertes à tous sans limite de nombre.

### **Article 4 : Départ – arrivée – horaires**

Les départs se font depuis le site du lycée agricole à Bar le Duc.

Horaires de départ :

- libre entre 8 h00 et 8h30 pour les 21 km
- libre à partir 9 h30 pour les autres distances

Possibilité de stationnement sur place.

## **Article 5 : Sécurité**

Les signaleurs des épreuves chronométrées seront présents sur l'ensemble du parcours jusqu'au passage du dernier compétiteur. Vous devrez respecter leurs consignes, notamment faciliter le passage des coureurs, pour permettre un bon déroulement de la compétition.

Un fléchage et de la rubalise assureront la signalisation de votre parcours.

Un médecin et un poste de secours assureront la sécurité médicale des concurrents et participants aux marches populaires jusqu'à 14h.

Les marcheurs sont tenus de déposer leurs déchets aux endroits prévus à cet effet.

## **Article 6 : Règles à respecter**

Les marcheurs s'engagent à

- Respecter les mesures sanitaires
- Respecter les bénévoles et notamment les consignes de signaleurs
- Ne pas gêner les coureurs et marcheurs nordiques dans leur progression
- Respecter les autres marcheurs
- Tenir leur chien en laisse
- Ne pas s'écarter des parcours
- Respecter l'environnement (ne pas jeter de déchets sur le parcours, respecter la faune et la flore, tolérer la présence de promeneurs)

**L'organisateur pourra se retourner contre vous pour régler les conséquences du non respect de ces règles**

## **Article 7 : Droits d'engagement**

Le droit d'engagement est fixé, hors frais d'inscription, à 5 € quelle que soit la distance pour les adultes et gratuit pour les mineurs accompagnés.

**AU CHAROLAIS**  
134 Bd de la Rochelle 55000 BAR L E DUC

Une restauration est proposée sur place au tarif de 12 € (repas chaud complet et une boisson), un menu enfant sera proposé à 8 €. La réservation est obligatoire via le site Protiming.

S'inscrire sur internet via le site [Protiming](#). Celui-ci sera clôturé le vendredi 26 avril, à 14h.

En cas de difficulté merci de nous contacter via [amb55@outlook.fr](mailto:amb55@outlook.fr).

**Il sera possible de s'inscrire sur place à la marche populaire, cependant la restauration ne pourra pas être proposée.**

## **Article 8 : Dossards**

Le retrait des packs marcheur comprenant

- le gobelet réutilisable offert par le [Crédit Mutuel](#)
- une carte du parcours comportant votre numéro d'inscription à remettre à l'arrivée pour participer au tirage au sort

- vos justificatifs d'inscription à présenter aux ravitaillements et au service de restauration le cas échéant

s'effectuera le dimanche 28 avril de 7h30 à 11h00 au Gymnase du lycée agricole, à Bar-le-Duc.

En fonction des conditions sanitaires, Le port du masque et la distanciation pourront être exigé dans la zone de départ et d'arrivée.

### **Article 9 : Récompenses**

Des lots seront remis au plus jeune et au plus ancien participant sur chaque distance.

Des lots seront également à gagner par tirage au sort.

La remise des lots se fera à l'issue de la remise des prix du Trail des Ducs et de la Duchesse, soit vers 13h.

### **Article 10 : Assurance**

Conformément à la législation, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement auprès de l'APAC, assurance de la Ligue de l'enseignement. Cette assurance couvre sa responsabilité ainsi que celle des bénévoles et des participants à cette épreuve.

### **Article 11 : Environnement**

Une attention particulière sera portée à la propreté du site et des parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ, à l'arrivée ainsi qu'au ravitaillement. Les coureurs ne devront pas jeter leurs déchets et s'engagent à les conserver jusqu'à l'arrivée. Les coureurs seront ravitaillés dans leur gobelet personnel ou dans leur gourde ou poche à eau. Ils s'engagent également à respecter les sites traversés et à être le plus en harmonie avec l'environnement de cette course urbaine et nature.

### **Article 12 : Droits à l'image**

Les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.

### **Article 13 : Modification/annulation**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve pour des raisons objectives ou de force majeure dont il reste seul juge.

### **Article 14 :**

Le règlement pourra être modifié au moment de l'épreuve en fonction des conditions sanitaires.

### **Article 15 :**

L'inscription à la marche populaire de la Duchesse implique la connaissance et le respect du présent règlement.